

## Compte rendu de séance

### Séance du 29 Avril 2015

L' an 2015 et le 29 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
CLOUET Nathalie Maire

**Présents** : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AYGALENC Monique, HURTEAU Sabrina, JACQUEMIN Marie, MADDALIN Christine, MASSET Geneviève, MOREL Patricia, POTTIER Soazig, MM : DAHIOT Daniel, GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, HERVOUIN Jean-Jacques, LOUAISIL Pascal, POTTIER Christian, ROBERT Elie, SEBILLET Sébastien, VALOTAIRE Denis  
Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : COCONNIER Sonia à Mme CLOUET Nathalie, HALEUX Christiane à Mme MADDALIN Christine

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 17

**Date de la convocation** : 23/04/2015

**Date d'affichage** : 23/04/2015

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine  
le : 30/04/2015

et publication ou notification  
du : 30/04/2015

**A été nommé(e) secrétaire** : M. POTTIER Christian

#### **Ordre du jour**

- 15-041 - Devis divers
- 15-042 - Décisions modificatives
- 15-043 - Accueil de loisirs Pêle-Mêle - Convention de financement 2014 sports et loisirs
- 15-044 - Segilog - Contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services
- 15-045 - Convention générale d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine

15-046 - Adhésion au groupement de commandes pour la création d'un squelette de site internet communal

15-047 - Réhabilitation de la salle des sports - Avant Projet Définitif (APD)- Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

15-048 - Contrat Unique d'Insertion

#### **15-041 - Devis divers**

APPROUVE les devis suivants (investissement):

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
Rénovation de la salle des sports – Bureau de contrôle	Qualiconsult	<b>3 192 € TTC</b>
Rénovation de la salle des sports – SPS	Qualiconsult	<b>2 184 € TTC</b>
Rénovation de la salle des sports – Diagnostic amiante	Allo Diagnostic	<b>250 € HT 50 € HT par analyse d'un échantillon (estimation : 6 à 8 échantillons)</b>
Rénovation commerce 1 rue de la Fontaine	Qualiconsult	<b>1 890 € TTC</b>
1 rue de la Fontaine - bornage	Décamps	<b>907,20 € TTC</b>
Bâtiment léger au plan d'eau - Etude de sol	Sol Eau	<b>330 € TTC</b>

A la majorité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 1)

#### **15-042 - Décisions modificatives**

Vu les délibérations du 26 mars 2015 approuvant les Budgets primitifs 2015 ;

Vu l'avis de la commission « finances » ;

Considérant la nécessité de procéder aux virements de crédits tels que figurant ci-dessous pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations comptables et financières indispensables à l'activité de la commune;

Le Conseil Municipal vote les décisions modificatives suivantes :

Budget lotissement « Extension du Fresne » (erreur de saisie)

001 - déficit reporté	+ 1280,15 €
605 - travaux	- 1280,15 €

Budget principal (régularisation comptable fioul poste):

673- titres annulés année antérieure	+ 3000 €
022- dépenses imprévues	- 3000 €

A la majorité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 1)

#### **15-043 - Accueil de loisirs Pêle-Mêle - Convention de financement 2014 sports et loisirs**

Le Conseil Municipal

APPROUVE les termes de la convention pour l'accueil des enfants de la commune de Bais aux activités de l'accueil de loisirs Pêle-Mêle les mercredis en période scolaire pour l'année scolaire 2014-2015.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention.

A la majorité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 1)

#### **15-044 - Segilog - Contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services**

Le Conseil Municipal

VALIDE les termes du contrat entre Segilog et la commune pour la cession du droit d'utilisation de logiciels pour le service administratif et pour une prestation d'assistance, de suivi et de développement.

AUTORISE Madame le Maire à signer ce contrat.

A la majorité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 1)

#### **15-045 - Convention générale d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine**

Le Conseil Municipal

APPROUVE les termes de la convention.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec le CDG 35.

A la majorité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 1)

#### **15-046 - Adhésion au groupement de commandes pour la création d'un squelette de site**

## **internet communal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des marchés publics et notamment son article 8 relatif aux groupements de commandes,  
Vu la délibération de la commune de Domalain en date du 30 mars 2015 approuvant le groupement,  
Considérant l'intérêt d'adhérer au groupement de commandes notamment pour bénéficier des effets d'économie d'échelle qu'il permet ;  
Considérant la création d'un groupement de commandes constitué à l'échelle de 9 communes du territoire de Vitré Communauté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE l'adhésion de la commune au groupement de commandes concernant la création d'un squelette de site internet pour les communes, et dont la commune de Domalain assurera le rôle de coordonnateur.

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

A la majorité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 1)

## **15-047 - Réhabilitation de la salle des sports - Avant Projet Définitif (APD)- Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)**

Le Conseil Municipal

APPROUVE l'avant projet définitif (APD) et le dossier DCE,  
DECIDE de lancer un appel d'offres suivant la procédure adaptée,  
DONNE tout pouvoir au Maire pour lancer cette consultation.

A la majorité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 1)

## **15-048 - Contrat Unique d'Insertion**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de créer un poste polyvalent 'cantine- garderie périscolaire - ménage' dans le cadre du dispositif "contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi".
- Précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- Précise que la durée de travail est fixée à 20 heures par semaine.
- Indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire brut
- Autorise Madame le Maire à signer tout document pour ce recrutement.

A la majorité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 1)

Séance levée à 23 heures